

Asile: test pratique pour la nouvelle tâche conjointe

Six ans après la première Conférence nationale sur l'asile de la Confédération, des cantons et des communes, le domaine de l'asile fait l'objet d'une nouvelle structuration depuis le 1^{er} mars. Reto Lindegger* salue le résultat obtenu.

Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions



Le changement de système opéré dans la procédure d'asile a entraîné une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. Une grande partie des requérants d'asile est concentrée dans des centres fédéraux. La carte montre l'état de la situation en février 2019.

Graphique: SEM

Lors de la première Conférence nationale de la Confédération, des cantons et des communes sur la restructuration du domaine de l'asile, le 21 janvier 2013, une déclaration commune des trois niveaux étatiques a été approuvée. Unique en son genre, la procédure choisie montre que la Confédération était dès le départ consciente que le changement de système souhaité ne pourrait s'effectuer que si les trois niveaux étatiques considéraient la politique d'asile comme une tâche conjointe et soutenaient et accompagnaient le projet. Les travaux réalisés au cours des six dernières années se sont largement déroulés dans cet état d'esprit et l'opération peut être perçue comme un exemple positif et réussi de collaboration tripartite. L'Association des Communes Suisses (ACS) a été dès le début représentée au niveau stratégique par deux personnes au sein du Groupe de travail restructuration du domaine de l'asile (GTRA). Des séances ont par ailleurs eu lieu presque tous les mois dans le cadre du comité tripartite au sein du-

quel l'ACS s'est engagée, de concert avec l'Union des villes suisses, en faveur de la mise en œuvre concrète du projet à l'échelle communale.

Sur le terrain, les choses se sont toutefois passées de manière moins harmonieuse au départ. Annoncée en février 2015, l'ouverture d'un centre fédéral pour requérants d'asile à Chevrières (FR) a provoqué un important tollé au sein de la population et des autorités locales. L'ACS a même été un peu mise sous pression pendant un moment, mais a finalement bien pu faire comprendre aux communes membres de l'association son rôle dans la révision de la loi. Lors du choix des communes destinées à abriter un centre, l'ACS n'a jamais été impliquée et elle s'est volontairement tenue en retrait sur cette question.

Au niveau politique, l'ACS a émis, lors des travaux détaillés de révision législative, des réserves concernant la procédure d'approbation des plans dans le domaine de l'asile. Le fait que cet instrument ait été effectivement utilisé en au-

tomne 2018 dans le cas du centre fédéral en Suisse centrale est difficilement compréhensible. Dans ses premières déclarations, la Confédération avait en effet affirmé que les sites pour les centres fédéraux allaient être recherchés et planifiés en commun accord avec les cantons, les communes et les villes. Cela est d'autant moins compréhensible que le nombre des demandes d'asile est actuellement bien inférieur aux prévisions qui ont justifié la restructuration.

En résumé, l'entrée en vigueur de la réforme peut toutefois, du point de vue des communes, être appréhendée avec un regard positif. Après les intenses travaux d'élaboration, on connaîtra maintenant les incidences concrètes de la réforme sur la Confédération, les cantons et les communes.

Reto Lindegger

*En tant qu'ancien directeur de l'Association des Communes Suisses (ACS), Reto Lindegger a été dès le départ associé au processus et présent dans les diverses instances.